



# LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

# LA LIGUE

*et vous!*

N°37

## SOMMAIRE

**Page 2 :**

Campagne ANS-FFF

**Page 3 :**

FMI

**Page 4 :**

Projets d'évolution

**Page 5 :**

F.A.F.A Emploi

**Page 6 :**

Informations Licences

**Page 7 :**

Assistance Juridique

**Pages 8 & 9 :**

Procès-Verbaux

**Page 10 :**

Nous Joindre

75 77 78 91  
92 93 94 95



# Campagne ANS-FFF

## Financement terrains

La campagne ANS-FFF dans le cadre du dispositif « Guichet Unique ANS/FFF 2025 » portant sur le financement des terrains de Foot5/Futsal extérieurs s'est ouverte. Toutes les informations nécessaires ci-dessous.

OUVERTURE DE L'APPEL  
À PROJETS 2025  
FINANCEMENT TERRAINS  
FOOT5 ET FUTSAL

75 77 78 91  
92 93 94 95

Pour rappel, les porteurs de projet ont jusqu'au **31 juillet 2025** pour déposer leurs dossiers sur la [plateforme Infraspport](#).

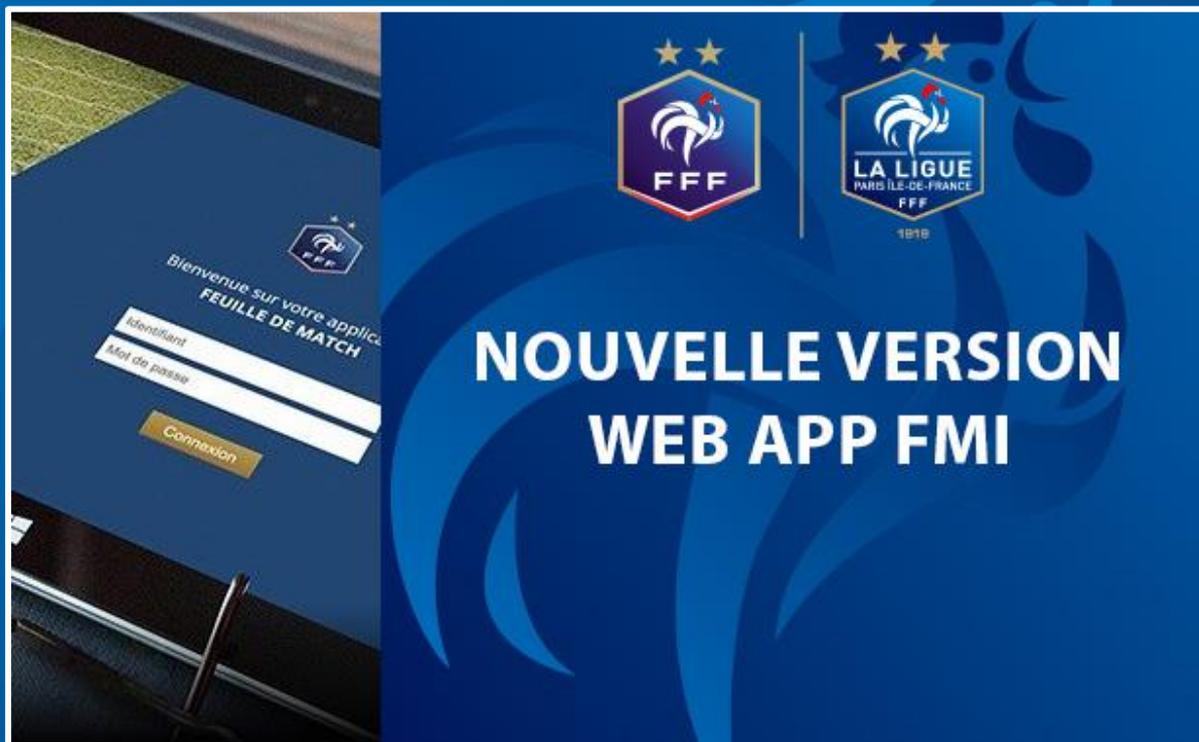


Pour en savoir plus sur cette campagne, vous pouvez [cliquer ici](#) !



# FMI

## Nouvelle version Web App FMI



Découvrez la version 5 de la Web App FMI.

> [Web App FMI : Les nouveautés de la version 5](#)

> [Web App FMI : Installation de la version 5](#)



# Projets d'évolution

## Championnats U17 / U15F et U18F



Les projets d'évolution des championnats U17 - U15F - U18F ont été entérinés par le Comité de Direction du 17/12/2024.

Pour rappel, ces projets ont également été présentés lors de la dernière Assemblée Générale de la Ligue, le 18 janvier 2025.



Pour en savoir plus sur tous ces projets, vous pouvez [cliquer ici](#) !



# F.A.F.A Emploi

Le dispositif F.A.F.A Emploi ouvert pour la saison 25-26 !



Nous vous informons de l'ouverture

du dispositif **F.A.F.A Emploi** pour

la saison 2025-2026 (14 mars – 04 mai 2025)

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations !





# Licences

## Cas particulier du joueur présentant une licence avec la mention «active»

Dans le cas où le club a saisi une demande de licence et transmis les pièces correspondantes, mais que la Ligue n'a pas encore contrôlé le dossier et validé sa conformité, la licence du joueur apparaît avec le statut «active» sur les différents supports de présentation des licences.

Dans ce cas, le joueur peut participer à une rencontre de compétition officielle.

Il est toutefois rappelé que le club alignant un joueur avec une licence «active» doit faire preuve de (i) vigilance tant au niveau des informations saisies que des pièces transmises, et (ii) diligence en cas de refus d'une pièce, et ce, afin de ne pas risquer que la date d'enregistrement de la licence soit différente de celle de la saisie de la demande, et que, *in fine*, le joueur concerné ne soit pas qualifié.

**Article 82.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.:** «les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.»

### Attestation d'affiliation club

Pour la saison 2024/2025, la FFF a déployé une nouvelle fonctionnalité qui permet à chaque club d'éditer, à tout moment, une attestation d'affiliation.

Pour ce faire, rendez-vous sur Footclubs via le menu "Organisation / Editions et Extractions / Onglet Attestation affiliation" :



[Cliquez ici](#) pour avoir un aperçu du chemin à suivre !



# Assistance Juridique

## Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

**Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :**

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

**Les clubs seront reçus sur rendez-vous.**

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#) !





# Procès-Verbaux



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors  
N°54

Commission Régionale du Football Féminin



Commission des Statuts et Règlements &  
Contrôle des Mutations



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors  
N°55





# Procès-Verbaux

Commission Régionale Football Loisirs



Commission Régionale Prévention  
Médiation Éducation

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Commission Régionale Futsal



# Nous Joindre

## Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



## Contacts

DA COSTA Sandra

01 85 90 04 90

HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Responsable IR2F

Chargée de Formation BMF

Département Technique

Chargée de Formation BEF

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du  
Football Francilien sur les réseaux

[paris-idf.fff.fr](http://paris-idf.fff.fr)

